



Utilisation et vérification journalière des échafaudages de pied & utilisation des EPI contre les chutes de hauteur – ECS6.5

Durée

1 jour (7 heures)

Salle : 3H30 – Pratique : 3H30

Public et Prérequis

Public : Toute personne ayant à utiliser des échafaudages de pied déjà montés

Prérequis : Aptitude médicale aux travaux en hauteur. Pas de restriction au port de charges. Compréhension de la langue française nécessaire à l'exercice de la fonction

Objectif

- ▶ Utiliser les échafaudages de pied dans les conditions optimales de travail et de sécurité et en conformité avec la réglementation et la recommandation R408 de la CNAM TS
- ▶ Utiliser les EPI contre les chutes de hauteur en cas d'interruption de la protection collective

Méthode pédagogique

Les exposés sur la réglementation et les caractéristiques du matériel d'échafaudage et EPI contre les chutes de hauteur mis à disposition, sont suivis d'exercices pratiques dans les conditions réelles d'utilisation

Contenu

- ▶ Statistiques d'accidents, prévention générale des risques et dispositif réglementaire
- ▶ Composition d'un échafaudage de pied : échafaudage à cadre et échafaudage multidirectionnel
- ▶ Respect des conditions d'utilisation des échafaudages de pied :
 - Protection du chantier et qualité des appuis
 - Résistance des montants et contreventements
 - Planchers préfabriqués et chargement possible
 - Garde-corps et accès
 - Ancrages, amarrages et possibilité de levage
 - Bâchage, filets, bardage et panneau de charge
 - Vérification journalière de l'état de conservation
 - Intempéries et risque électrique
- ▶ Mesures compensatoires en cas d'interruption de la protection collective : recours aux EPI
- ▶ Utilisation des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur :
 - Harnais d'antichute
 - Longes et connecteurs
 - Systèmes de liaison antichute
 - Absorbeurs d'énergie
- ▶ Chute et organisation des secours
- ▶ Vérification et entretien du matériel

Evaluation des acquis

L'acquisition des consignes d'utilisation des échafaudages de pied, ainsi que le respect de celles-ci sont vérifiées par une évaluation des savoir-faire lors des séquences pratiques et une évaluation des connaissances par QCM

Une Attestation de Formation Professionnelle est délivrée aux stagiaires ayant satisfait aux tests.

Particularités

- En intra-entreprise : un échafaudage de pied en configuration de chantier est mis à disposition par l'entreprise, il est indispensable à la partie pratique du contrôle.
- Effectif : 8 participants maximum
- Cette formation intègre les prescriptions de la recommandation R408 de la CNAM TS du 10/06/2004